



CONSEIL COMMUNAUTAIRE
Séance du 16 février 2024 à 17h00

Au siège de Grand Lac, Communauté d'agglomération
1500 boulevard Lepic 73 100 AIX-LES-BAINS

Présents : (T = Titulaire ; S= Suppléant(e) votant.)

1 AIX-LES-BAINS	T BERETTI Renaud	
2 AIX-LES-BAINS	T BRAUER Michelle	Pouvoir d'Esther POTIN
3 AIX-LES-BAINS	T CARDE Daniel	
4 AIX-LES-BAINS	T DUBOUCHET-REVOL Karine	Pouvoir de Christèle ANCIAUX
5 AIX-LES-BAINS	T FRAYSSE Claudie	
6 AIX-LES-BAINS	T FRUGIER Michel	
7 AIX-LES-BAINS	T GIMENEZ André	
8 AIX-LES-BAINS	T GUIGUE Thibaut	
9 AIX-LES-BAINS	T MOIROUD Christophe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
10 AIX-LES-BAINS	T MONTORO-SADOUX Marie-Pierre	
11 AIX-LES-BAINS	T MOUGNIOTTE Alain	Pouvoir d'Isabelle MOREAUX-JOUANNET
12 AIX-LES-BAINS	T PETIT GUILLAUME Sophie	
13 AIX-LES-BAINS	T VAIRYO Nicolas	Pouvoir de Nicolas POILLEUX
14 AIX-LES-BAINS	T VIAL Jean-Marc	
15 BOURDEAU	S ARDOUVIN Michel	
16 CHINDRIEUX	T BARBIER Marie-Claire	
17 CONJUX	T SAVIGNAC Claude	
18 DRUMETTAZ-CLARAFOND	T BEAUX-SPEYSER Danièle	Pouvoir de Nicolas JACQUIER
19 ENTRELACS	T BRAISSAND Jean-François	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
20 ENTRELACS	T COCHET Claire	
21 ENTRELACS	T GUIGUE Jean-Marc	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
22 ENTRELACS	T GRANGE Yves	
23 GRESY-SUR-AIX	T MAITRE Florian	
24 GRESY-SUR-AIX	T PIGNIER Colette	
25 GRESY-SUR-AIX	T POURCHASSE Patrick	
26 GRESY-SUR-AIX	T TROQUIER Chrystal	
27 LA BIOLLE	T DA SILVA LOPES Philippe	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
28 LA BIOLLE	T NOVELLI Julie	
29 LE BOURGET DU LAC	T MERCAT Nicolas	
30 LE BOURGET DU LAC	T SIMONIAN Edouard	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
31 LE MONTCEL	T HUYNH Antoine	
32 MERY	T FONTAINE Nathalie	Pouvoir de Stéphane ROULET
33 MOUXY	T RAVANNE Catherine	
34 ONTEX	T CARRIER Christiane	
35 RUFFIEUX	T ROGNARD Olivier	
36 SAINT PIERRE DE CURTILLE	T DILLENCHNEIDER Gérard	
37 SERRIERES-EN-CHAUTAGNE	T TOUGNE-PICAZO Brigitte	
38 TRESSERVE	T LOISEAU Jean-Claude	
39 TRESSERVE	T MOULIN Annie	
40 TRESSERVE	T ROUSSEL Christian	Arrivé après la 1 ^{ère} délibération
41 TREVIGNIN	T CHAPUIS Nicolas	
42 VIVIERS-DU-LAC	T AGUETTAZ Robert	
43 VIVIERS-DU-LAC	T SCAPOLAN Martine	
44 VOGLANS	T BERNON Martine	
45 VOGLANS	T MERCIER Yves	

20 communes présentes

Absents excusés :

AIX-LES-BAINS
LE BOURGET DU LAC
PUGNY-CHATENOD
VIONS

DAL PALU Lucie
RAMEL Sandrine
CROUZEVIALLE Bruno
ARRAGAIN Manuel

L'assemblée s'est réunie sur convocation du 2 février 2024, transmise dans les conditions prévues par les articles L. 2121-10, L. 2122-8 et L. 5217-10-4 du code général des collectivités territoriales, à laquelle était joint un dossier de travail comprenant l'ordre du jour, la note de synthèse et 38 projets de délibérations.

La convocation, l'ordre du jour et le dossier de travail ont également été transmis aux conseillers communautaires suppléants et aux conseillers municipaux des communes membres de Grand Lac, conformément à l'article L. 5211-40-2 du code général des collectivités territoriales.

Le quorum est atteint en début de séance : la séance est ouverte avec 39 présents et 6 procurations

Julie NOVELLI est désignée secrétaire de séance.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès de Grand Lac ou d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Grenoble (2 Place de Verdun, BP1135, 38022 Grenoble Cedex), dans le délai de deux mois à compter de sa publication (acte réglementaire) ou de sa notification (acte individuel). Le tribunal administratif de Grenoble peut être saisi par la voie de l'application "Télérecours citoyens" sur le site www.telerecours.fr.



DÉLIBÉRATION

N° : 16 Année : 2024
Exécutoire le : 20 FEV. 2024
Publiée / Notifiée le : 20 FEV. 2024
Visée le : 20 FEV. 2024

FINANCES Budget Principal AP/CP 028 – Aménagements cyclables du Nord du lac - Révision n°6

Monsieur le Président rappelle que Grand Lac projette l'aménagement de mobilité douce sur le territoire de la Chautagne « Aménagement Nord du Lac ». L'objectif est de créer des liaisons douces entre la Via Rhôna et le lac du Bourget mais aussi d'améliorer les services pour les usagers.

Le montant initial de l'autorisation de programme était de 5 000 000 € TTC

A la suite du débat relatif à la mise en place du Plan Pluriannuel d'Investissement (PPI), le Conseil Communautaire du 25 mai 2021 a voté l'inscription d'une partie du projet en priorité 1bis et 2. L'inscription au PPI en priorité 1 est ainsi valorisée à 3 677 373,40 €, à réaliser entre 2021 et 2026. L'AP/CP a donc été modifié en conséquence.

Monsieur le Président propose de modifier le montant des crédits de paiement au regard des réalisations 2023. L'autorisation de programme est inchangée.

Les montants et leurs programmations sont précisés dans le tableau annexé.

Vu l'article L2311-3-I du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 21 mars 2019 portant ouverture de la gestion du programme « Aménagements nord du lac » en ACP,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 14 janvier 2020 portant révision n°1 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 19 janvier 2021 portant révision n°2 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 22 février 2022 portant révision n°3 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 24 janvier 2023 portant révision n°4 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Vu la délibération approuvée par le conseil communautaire du 14 novembre 2023 portant révision n°5 pour ajustement des calendriers de réalisation,

Le Conseil de Communauté, après en avoir délibéré :

- APPROUVE le présent rapport ;
- AUTORISE la modification des crédits de paiement relatif aux aménagements nord du lac.

- Délégués en exercice : 67
- Présents : 45
- Présents et représentés : 51
- Votants : 51
- Pour : 51
- Contre : 0
- Abstentions : 0
- Blancs : 0

Aix-les-Bains, le 16 février 2024

Le Président,
Renaud BERETTI

La secrétaire de séance,
Julie NOVELLI

APCP028 - Aménagements nord du lac - Révision 6
Annexe

OPERATION			
Intitulé de l'opération :	APCP028 - Aménagement nord du lac		
Budget :	PRINCIPAL		
Imputation analytique :	143-20 et 143-20AP		
Montant initial de l'opération :	5 000 000,00 euros		TTC
Montant actualisé (révision n°1) :	5 000 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°2) :	5 000 000,00 euros	→	
Montant actualisé (révision n°3) :	3 457 198,22 euros	→	
Montant actualisé (révision n°4) :	3 677 373,40 euros	→	
Montant actualisé (révision n°5) :	3 677 373,40 euros	→	
Montant actualisé (révision n°6) :	3 677 373,40 euros	→	
DEPENSES		Vote	Proposé
Dépenses réalisées 2017		339 049,95	339 049,95
Dépenses réalisées 2018		24 390,90	24 390,90
Dépenses réalisées 2019		399 757,37	399 757,37
Dépenses réalisées 2020		220 175,18	220 175,18
Dépenses réalisées 2021		685 644,73	685 644,73
Dépenses réalisées 2022		173 066,82	173 066,82
Dépenses réalisées 2023		583 000,00	308 356,36
Dépenses programmées 2024		1 252 288,45	1 050 655,00
Dépenses programmées 2025			476 277,09
TOTAL		3 677 373,40	3 677 373,40
FINANCEMENTS prévus :			Proposé
Subventions attendues			2 360 000,00
dont subventions perçues 2018			195 703,86
dont subventions perçues 2020			83 599,00
dont subventions perçues 2021			216 100,00
F.C.T.V.A. théorique			148 000,00
Emprunt			0,00
Autofinancement			1 169 373,40
TOTAL			3 677 373,40

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

Délibération 16 : Budget Principal - AP/CP 028 - Aménagements cyclables du Nord du lac - Révision n.6 -

Date de transmission de l'acte : 20/02/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 20/02/2024

Numéro de l'acte : d4886 ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 073-200068674-20240216-d4886-DE

Date de décision : 16/02/2024

Acte transmis par : ESTELLE COSTA DE BEAUREGARD ID

Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales
7.1. Decisions budgetaires
7.1.6. Autres délibérations ou décisions

